

YVELINES. Épandage : 55 villes absorberont 8 000 tonnes de boue par an

Les boues de station d'épuration de Saint-Cyr-l'École pourraient être épandues sur des terres agricoles dans le Mantois. Un fertilisant très critiqué par les maires et les habitants de plusieurs villages : risque pour l'environnement et mauvaises odeurs.

De l'engrais gratuit pour les uns, une source de nuisances pour les autres. Alors que les agriculteurs s'en félicitent, nombreux sont ceux, élus et habitants, à voir d'un très mauvais œil le nouveau schéma d'épandage des boues de la station d'épuration de Saint-Cyr-l'École. Il fait objet d'une enquête publique jusqu'au 25 février. Si le projet est validé, 8 000 tonnes de matières organiques viendraient, chaque année, finir leur vie sur près de 4 000 hectares de champs répartis dans cinquante-cinq communes des Yvelines.



Ces boues sont étalées à la surface des champs après les moissons.

Des traces de métaux lourds

Ce résidu du processus de traitement des eaux usées, aux vertus fertilisantes, présenterait un risque pour l'environnement, selon ses détracteurs. « Elles contiennent des métaux lourds, on nous dit que non, mais personne n'y croit », affirme Bernard Pastureau, le maire de Longnes, l'un des villages concernés. « Avec le ruissellement, ça finit directement dans le ru », s'inquiète son homologue de Boissy-Mauvoisin, Alain Gagne.

Sylvain Petit, céréalier au Tertre-Saint-Denis et adhérent à la FDSEA, relative. « Ces boues sont systématiquement analysées à leur sortie de la station

d'épuration, indique-t-il. Elles présentent certes des traces de métaux lourds, mais dix à cent fois inférieures aux normes environnementales. »

Un suivi très strict

Jean-Claude Parisot, secrétaire général du Collectif d'associations de défense de l'environnement de la boucle de la Seine (Cadeb), se veut également rassurant : « Si les analyses sont correctement menées, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. »

Pour Claude Jamati, président d'Hydreaulis, le gestionnaire de la station d'épuration, et maire de Bailly, il n'y a pas d'inquiétude à avoir : « Le suivi et la traçabilité sont encadrés par une réglementation très stricte. » Les opposants évoquent

aussi la question des nuisances olfactives. Ces boues, composées notamment de déjections dégageant une forte odeur, sont étalées dans les champs entre juillet et octobre, et doivent être recouvertes en 48 heures maximum. « Ça sent la... », décrivent plusieurs élus du coin. « Quand elles sont à l'air libre, si les vents dominants vont en direction des habitations, c'est insoutenable », témoigne le maire de Longnes.

Le projet prévoit un site de 5 000 m², en plein air, pour les stocker. Le maire de ce petit village à côté de Mantes-la-Jolie ne souhaite pas s'exprimer pour le moment. Boissy-Mauvoisin a connu une expérience similaire. Le maire en garde un mauvais souvenir. « Il y a deux ans, on

avait du stockage au hameau de la Belle Côte, rapporte-t-il. Ça embaumait tout le village. »

« Ça sent mauvais oui, mais pendant 48 heures pas plus, assure Sylvain Petit. C'est la campagne, on n'a pas le bruit des voitures, moins de pollution, mais il y a aussi des désagréments. » Un « engrais gratuit » pour les agriculteurs, mais l'économie serait aussi pour la collectivité, selon ce représentant de la FDSEA : « Sinon, elles seraient incinérées, ça coûte deux fois plus cher. »

L'épandage se pratiquerait déjà dans la plupart de ces cinquante-cinq communes. Mais avec cet apport supplémentaire, les volumes vont exploser. À Dammartin-en-Serve, par

exemple, ils seront quasiment multipliés par vingt. « Je ne suis pas contre l'épandage, mais il faut que cela se fasse dans de bonnes conditions. » Il a mis à disposition une pétition en mairie pour ceux qui veulent exprimer leur mécontentement. « Elle est ouverte uniquement aux administrés qui ont lu le dossier d'enquête publique, précise l' élu. C'est aussi une manière de prendre le pouls de la population. »

Plusieurs de ces élus ont le sentiment que le Mantois va devenir la poubelle de la région versailleuse, le secteur desservi par la station d'épuration. « On ne comprend pas pourquoi notre territoire est le plus impacté », souligne le maire de Longnes, qui a saisi Gérard Larcher, le président du Sénat. « On doit déjà épandre les boues de notre station d'épuration. On devra peut-être les expédier ailleurs pour absorber celles-ci, s'agace son

homologue de Boissy-Mauvoisin. Où est l'économie pour l'environnement ? »

Le président d'Hydreaulis argue que les agriculteurs se sont portés volontaires pour intégrer le périmètre d'épandage. « Ces boues contiennent notamment du calcium, de la matière organique et du phosphore, poursuit-il. Ces substances accroissent la résistance des tissus végétaux, favorisent le développement racinaire, améliorent la maturation des graines, favorisent la vie microbienne des sols et se substituent à un apport d'engrais de synthèse. »

Face à ces inquiétudes, le préfet, à qui reviendra la décision à l'issue de l'enquête publique réunira autour d'une table, ce mercredi, les maires des cinquante-cinq communes et les représentants d'Hydreaulis.

Renaud Vilafranca

Des riverains fermement opposés au projet

« J'ai déjà recueilli plus de cent cinquante signatures en quatre jours », précise Michel Bonnier qui vient de prendre la tête d'un comité d'opposition à l'épandage des boues de la station d'épuration de Saint-Cyr-l'École. C'est tout à fait par hasard, en consultant un panneau d'affichage, que cet habitant d'Adainville s'est rendu compte que la région allait être impactée par ces épandages.

« Plus de trois hectares pour Adainville et soixante-trois hectares pour Condé-sur-Vesgre vont être réservés à ces épandages, fulmine Michel Bonnier. Notre région est classée en zone humide, déclarée sans pesticides, alors pourquoi nous imposer ces boues contenant des pesticides, des métaux lourds, des micro-organismes pathologiques et



Les signataires se pressent chez Michel Bonnier.

pharmaceutiques ? » Pour Michel Bonnier, l'inquiétude est d'autant plus grande que malgré une enquête d'utilité publique, c'est le préfet qui, in fine, seul prend la décision des lieux d'épandage.

« Pourtant d'autres solutions existent. Le compostage,

l'incinération et la méthanisation. Mais comme l'épandage reste le moins cher, j'ai peur que cette solution soit retenue. D'autant que l'enquêteur vient mercredi 20 février en mairie de Condé-sur-Vesgre et que le préfet doit décider milieu mars. »

Outre l'évidente pollution de la nappe phréatique, Michel Bonnier fait remarquer que ces boues vont être véhiculées par des dizaines de camions qui vont impacter l'état des routes communales occasionnant ainsi des gênes olfactives et sonores pour les riverains. « Notre région traite déjà les boues de la station d'épuration de Bourdonné, alors pourquoi accueillir celles d'une commune située à trente kilomètres ? Aurions-nous vocation à être la poubelle des grosses communes ? » À l'instar de Poigny-la-Forêt et Hermeray, Michel Bonnier veut tenter de convaincre les élus des communes concernées de s'opposer à ce qu'il appelle « un massacre de plus sur notre nature ».

COMMUNES	SURFACE D'ÉPANDAGE ACTUELLE	ÉPANDAGE SUPP. PREVU	SURFACE TOTALE
ADAINVILLE	4,06	3,17	3,17
ARNOUVILLE-LÈS-MANTES	4,06	21,29	25,35
BLARU	10,05	185,45	195,5
BOISSY-MAUVOISIN	25,28	248,64	273,92
BOURDONNE	2,48	64,29	66,77
BREVAL	1,85	89,1	90,95
CHAUFOUR-LÈS-BONNIÈRES	2,1	59,24	61,34
CONDÉ-SUR-VEGRE	11,48	52,2	63,68
CRARENT	6,38	74,68	81,06
DAMMARTIN-EN-SERVE	15,91	270,63	286,54
ELANCOURT		0,43	0,43
FAVRIEUX	0,17	14,36	14,53
FEUCHEROLLES		25,91	25,91
FLACOURT		16,18	16,18
FONTENAY-LE-FLERY	24,61	171,24	195,85
FONTENAY-MAUVOISIN		3,27	3,27
GAZERAN	37,39	66,7	104,09
GOUSSONVILLE		13,14	13,14
GRANDCAMP	2,78	27,17	29,95
GRESSEY	1,34	45,03	46,37
HARGEVILLE	0,86	146,61	147,47
HERMERAY	12,62	174,92	187,54
JEUFOSSE	0,66	38,76	39,42
JOUARS-PONTCHARTRAIN	0,12	18,54	18,66
JUMEAUVILLE		19,81	19,81
LA BOISSIÈRE-ÉCOLE	2,61	88,91	91,52
LA HAUTEVILLE	9,1	90,14	99,24
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	2,75	104,07	106,82
LE TARTRE-GAUDRAN	1,51	32,21	33,72
LE TERTRE-SAINT-DENIS	3,45	97,89	101,34
LOMMOYE	14,05	86,33	100,38
LONGNES	23,21	325,03	348,24
MAGNAVILLE		100,75	100,75
MAREIL-SUR-MAULDRE		3,12	3,12
MAULE		0,36	0,36
MAUREPAS		3,95	3,95
MÈNERVILLE	1,18	70,46	71,64
MITAINVILLE	7,67	133,58	141,25
MONDREVILLE	0,06	58,67	58,73
MONTAINVILLE		53,53	53,53
NEAUPHLETTE	7,37	104,38	111,75
ORGEVAL	0,19	66,32	66,51
PERDREAUVILLE	3,92	156,64	160,56
POIGNY-LA-FORÊT	1,42	16,45	17,87
POISSY		16,54	16,54
PORT-VILLEZ		1,39	1,39
RAIZEUX	5,12	128,34	133,46
RENNEMOULIN		1,08	1,08
RICHEBOURG		1,97	1,97
ROSNY-SUR-SEINE		7,94	7,94
SAINTE-CYR-L'ÉCOLE	5,18	25,31	30,49
SAINTE-ILLIERS-LA-VILLE	9,08	103,52	112,6
SAINTE-ILLIERS-LE-BOIS	3,67	55,67	59,34
SOINDRES		6,79	6,79
VILLEPREUX	45,8	16,36	62,16